



« Règles de jeu » de la ludothèque

La ludothèque est un espace de jeux, de prêts et de rencontres pour petits et grands. C'est un lieu d'échanges, de convivialité et de découvertes intergénérationnelles. C'est un endroit où chacun doit venir dans un unique but : prendre du plaisir.

Conditions d'accès à la ludothèque :

La ludothèque est accessible à tous moyennant une cotisation annuelle ou une participation à la séance. Elle n'est en aucun cas un lieu de garde d'enfants, lesquels sont placés sous la responsabilité des personnes qui les accompagnent. Les jeunes de plus de 11 ans pourront venir seuls avec une autorisation parentale signée et déposée à la ludothèque.

En cas de dégâts matériels ou corporels, la responsabilité civile des parents ou des institutions utilisatrices est engagée.

La ludothèque n'est pas responsable des pertes et vols d'objets personnels.

Le rangement de chaque jeu ou jouet est obligatoire après son utilisation par les enfants et les adultes accompagnateurs :

« Les jouets sont à remettre à leur place et les boîtes de jeux utilisées sont à remettre à l'accueil »

Nous demandons aux enfants et adultes accompagnateurs de retirer leurs chaussures avant d'entrer dans la salle de jeux. Nous vous conseillons d'apporter vos chaussons ou sur-chaussettes pour plus de confort.

Sous la responsabilité de l'adulte accompagnant, il y a possibilité de goûter dans la salle, en dehors des tables de jeux, en s'assurant de la propreté des enfants et des tables après le goûter.

Les personnes porteuses d'une maladie contagieuse ne peuvent pas fréquenter la ludothèque (maladies à éviction).

Il est interdit de fumer dans la ludothèque et dans son enceinte.

Les animaux ne sont pas acceptés.

Nous vous demandons de mettre vos téléphones sur le mode silencieux, et en ce qui concerne leur utilisation, veuillez le faire en dehors des salles de jeux.

L'adhésion et le prêt :

➤ Participation financière :

- Séance unique : 2€
- Individuel + 5 prêts de jeux : 6€
- Famille + 10 prêts de jeux : 12€
- Collectivité / association : 30€
- Ludo + Espace Famille : 18€

➤ Conditions de prêt :

Il existe plusieurs emprunts de jeux :

- 1 Jeu supplémentaire : 1€
- Carte de 10 prêts de jeux supplémentaires : 5€
- Location de jeu traditionnel (1 semaine) : 2 à 10€

Un prêt de jeu sera offert à chaque enfant pendant le mois de son anniversaire.

*Les collectivités bénéficieront d'une malle de 8 jeux gratuite par an. Au-delà d'une malle, le tarif en vigueur du prêt sera appliqué.

La durée de l'emprunt de jeux est de 3 semaines.

Ce délai peut être prolongé en prévenant la ludothèque. En cas de retard, l'emprunt sera tacitement reconduit pour une durée identique et facturé.

Le nombre de jeux maximum pouvant être emprunté est de trois, sauf pour les familles nombreuses où l'on accordera un jeu par enfant.

Aucun retour, ni prêt ne seront enregistrés 15 minutes avant la fermeture.

➤ Détérioration ou perte de jeux :

En cas de détérioration des jeux, l'emprunteur devra faire un effort de réparation, assurer son remplacement ou le remboursement de la valeur du jeu.

Une base forfaitaire de pénalités est établie en fonction de la perte ou de la dégradation ou bien la valeur de la pièce détachée sera facturée :

- 1 pièce ou élément de jeu de société perdu 1.5€

Accompagnants et ludothécaires :

La ludothécaire a pour missions de jouer, conseiller, expliquer les règles de jeux, aider les usagers à utiliser, ranger les jeux, et répondre à leurs demandes en lien avec le jeu.

Les accompagnateurs majeurs restent responsables des enfants et de leurs comportements, ils veillent à ce qu'ils ne perturbent pas le bon fonctionnement de la ludothèque et respectent le lieu et les autres joueurs.

La ludothèque rappelle que le non-respect des « règles de jeu » pourra entraîner l'interdiction temporaire ou définitive d'accès à la ludothèque pour la famille inscrite.

L'inscription à la ludothèque vous engage aussi à respecter le règlement intérieur du service Enfance de la communauté des communes.

L'équipe de la ludothèque

Le Président de la communauté des communes